

PROJET DE «SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE»

plus simple et lisible ?

qui remplacerait un système par annuités trop complexe, et permettrait de savoir à tout moment quand et avec quel revenu partir en retraite ?

pour partir à 62 ans ?

sans pénaliser les fonctionnaires de l'Éducation Nationale dont les rémunérations et les carrières seraient adaptées ?

plus juste et équitable ?

avec des règles de calcul harmonisées, « à carrières et salaires identiques, retraites identiques » ? Égalité entre public et privé, entre hommes et femmes ?

toujours solidaire ?

où les cotisations versées par les actifs financeraient encore les pensions et les mécanismes de solidarité actuels ?

Public privé, NON aux idées reçues !

Les pensions des fonctionnaires représentent 72,1% du dernier salaire, contre 73,8% pour les salariés du privé (INSEE, mars 2017).

Objectif : baisser les pensions ... et surtout dans l'Éducation Nationale !

Un mode de calcul fondé sur l'ensemble de la carrière, et non plus sur les 6 derniers mois, provoquerait mécaniquement une baisse drastique de nos pensions, d'autant que les primes sont marginales dans nos salaires ... et que la décote inciterait toujours à **travailler jusqu'à 64 ans au moins !**

Insécurité permanente

Abandon du salaire de référence au profit d'une cotisation fixe permettant d'acheter des points, dont la valeur variera chaque année : **il devient impossible d'estimer sa future pension.**

Contractuel.les un jour ...

Cotisations moindres, salaires faibles, périodes d'activités discontinues : **les non-titulaires ont tout à perdre dans le système par points.**

Des retraites au métier ... toutes et concernées !

Le Président refuse la revalorisation de nos salaires pour compenser la chute annoncée des pensions (Rodez, le 3/10).

Pire, il souhaite que notre temps de travail soit **augmenté en annualisant le temps de service, en augmentant le nombre d'heures hebdomadaires et en réduisant nos congés.** Se profile donc une réforme de nos statuts qui transformerait profondément nos métiers (bivalence comprise), et placerait les profs, les carrières des CPE, Psy-EN sous tutelle des chefs d'établissement, distributeurs de primes.

5% de majoration dès le 1er enfant ?

C'est une annonce entre trompe-l'œil, puisque qu'elle s'appliquerait à une **pension revue à la baisse notamment pour les femmes** : fin des bonifications, sous-compensation des périodes d'interruption d'activité et/ou de temps partiels.

Le projet de réforme des retraites est un projet soumis au dogme libéral qui postule d'emblée que la part des pensions ne doit pas dépasser 14% du PIB, alors que la part des retraités va passer de 18 à 25% de la population d'ici 2030), et qui programme dès lors la baisse généralisée des pensions

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

Pour un système solidaire, avec la retraite à 60 ans pour toutes et tous après 37,5 annuités, et qui assure un bon niveau de remplacement des meilleurs salaires (6 derniers mois) à 60 ans et avec des possibilités de départ anticipé, le maintien du code des pensions, une revalorisation générale !